

2024-2025 : [MRL1 MRL2-122 222] Master 1 et 2 Alimentation Durable et Résilience Territoriale

					Session 1 ou Session unique				Commentaires
					Régime général				
Code	Libellé	ECTS	Responsable	Code épreuves	Type	Nature	Durée	Coef %	
1MRLS	SEM - Semestre 1 Master ADRET	30							
1MRLU1	UE - Projet tutoré	4	Raphael Schirmer		CC				
1MRLU2	UE - Boîte à outils 1	6	Raphael Schirmer		CC				
1MRLU3	UE - Le territoire : du diagnostic à l'animation	5	Raphael Schirmer		CC				
1MRLU4	UE - Monde agricole, alimentation et orientation qualitative	6	Raphael Schirmer		CC				
1MRLU5	UE - Développement local : environnement et milieux fragiles	6	Nicolas Lemoigne		CC				
1MRLU6	UE - Compétences transversales	3	Raphael Schirmer		CC				
2MRLSA	SEM - Semestre 2 Master ADRET	30							
2MRLU1A	UE - Boîte à outils 2	5	Raphael Schirmer		CC				
2MRLU2A	UE - Gouvernance territoriale, politiques publiques et acteurs	6	Raphael Schirmer		CC				
2MRLU3A	UE - Développement local au Sud et au Nord	6	Nathalie Corade		CC				Une note fournie par BSA, une note par UBM
2MRLU5A	UE - Alimentation - consommation : solidarité, éthique, durabilité	6	Raphael Schirmer		CC				
2MRLU6A	UE - Compétences transversales 2	7	Raphael Schirmer	2MRLU6C1	CC			30%	
				2MRLU6O1	CT	Rapport/Dossier AVEC soutenance	45 Min.	70%	Hors compensation. Soutenance en septembre
3MRLSA	SEM - Semestre 3 Master ADRET	30							
3MRLU1A	UE - Circuits courts et relocalisation de l'agriculture	5	Nathalie Corade		CC				Une note fournie par BSA, une note par UBM
3MRLU2A	UE - Filière viti-vinicole: du territoire au produit	5	Raphael Schirmer		CC				Notes fournies par UB (ISVV)
3MRLU3	UE - Patrimonialisation, animation et valorisation	8	Raphael Schirmer		CC				
3MRLU4A	UE - Séminaire	3	Raphael Schirmer		CC				
3MRLU5A	UE - Outils d'animation et de valorisation : écriture et oralité	2	Raphael Schirmer		CC				
3MRLU6	UE - Agriculture urbaine : un nouvel enjeu	7	Raphael Schirmer		CC				
4MRLS	SEM - Semestre 4 Master ADRET	30							
4MRLU1	UE - Stage	30	Raphael Schirmer		CT	Rapport/Dossier AVEC soutenance	45 min.		Hors compensation. Soutenance en septembre

Le régime spécial n'est pas autorisé.